

RESULTATS DES EXAMENS MACROSCOPIQUES ET MICROSCOPIQUES.

Dossier n° 2025ME143

Echantillon reçu :

Le 7 mars 2025

Demandeur :

Lieu de prélèvement de l'échantillon :

Rue Degrange, 7
5620 FLORENNE

Le prélèvement n'a pas été effectué par nos soins et l'échantillon a été acheminé par le client.

IDENTIFICATION.

L'échantillon reçu a fait l'objet d'observations macroscopiques et microscopiques. Il en résulte le diagnostic suivant :

Structures fongiques appartenant au champignon *Donkioporia expansa*.

Ce champignon est fréquent dans les lieux obscurs, humides et assez chauds, dans les caves, dans les armoires encastrées, sur les planchers sous balatum, sur les charpentes accidentellement humidifiées. Il ne possède pas la faculté de pouvoir incruster la maçonnerie et n'a ni le pouvoir destructeur ni la résistance des champignons du groupe mэрule. Un traitement par injection de fongicide dans les murs n'est donc pas justifié. Par contre, il n'en possède pas moins un pouvoir destructeur certain et est capable de digérer entièrement des pièces de bois telles que : sablières, chevrons, planchers, châssis, etc...Il cause une pourriture blanche et fibreuse du bois. Il attaque les bois de feuillus, tout particulièrement le chêne et le châtaignier. Il a besoin pour son développement d'une humidité constante et élevée.

Marche à suivre :

- Eliminer la source d'humidité responsable du développement du champignon.
- Déposer éventuellement des matériaux afin de mettre au jour la/les boiserie(s) contaminée(s) par le champignon.
- Si le champignon se trouve sur une boiserie non portante et que le bois n'est atteint qu'en surface, l'épaisseur du bois pourri sera alors découpée et enlevée. Le bois conservé sera traité en profondeur à l'aide d'un produit combinant les fonctions insecticide et fongicide. Exemples : Madurox BI-ACTIV, etc... (www.ctib-tchn.be).
- Si le champignon se situe sur une structure portante (gîtes, charpente) et/ou lorsque l'on ne peut assurer l'assèchement DEFINITIF des lieux (ex : cave, vide ventilé, ...) et/ou si le bois est profondément atteint, éliminer la boiserie contaminée avec une marge de sécurité plus limitée que pour la mэрule (50 cm).
- Traiter superficiellement les maçonneries ou les plafonnages en contact avec les pièces de bois contaminées par le champignon à l'aide d'un fongicide. Exemples : Madurox SANIO II, BASILIT PCx2, ...

Ce résultat ne concerne que l'échantillon mis à notre disposition. N'ayant pas visité le bâtiment, il n'est pas possible d'évaluer l'étendue des désordres.

La présence d'autres organismes destructeurs dans le bâtiment n'engage pas notre responsabilité.

Rédigé à Mons, le 10 mars 2025

Camille DEKUIJPER
Biologiste
Expertises Fongiques et Entomologiques